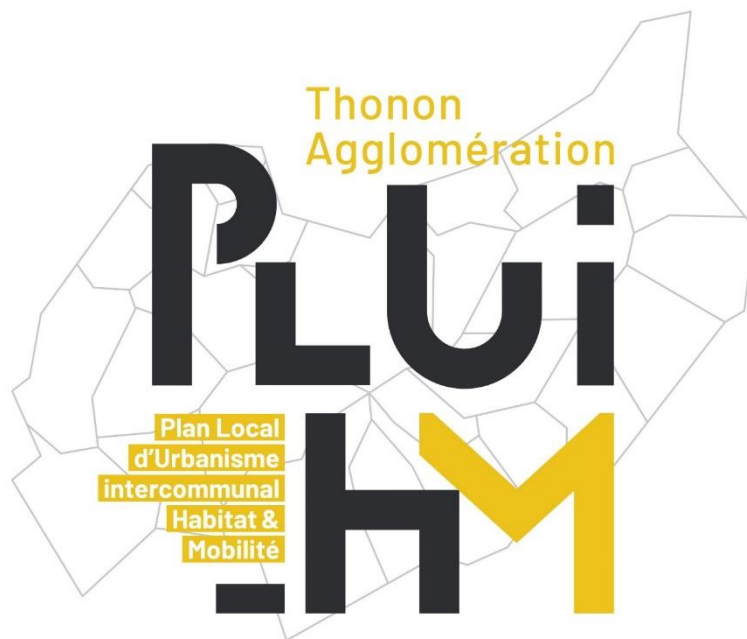


PLUi-HM Thonon Agglomération



Pièce n°4.1 – Annexes sanitaires – Plans EU

Document arrêté le : 11 février 2025

Document approuvé le : 16 décembre 2025

Le Président :

Maîtrise d'œuvre : EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMIA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOD, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUE



THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -
- Volet Eaux Usées -
- Commune d'Allinges -

Zone d'assainissement non collectif :

- Zone d'assainissement Non Collectif (ANC)
Zone d'assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau Structurant
Réseaux d'Eaux Usées
Réseaux Unitaire
Poste de Refoulement
Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

- Contour Communal étudié
Contour PLU
Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
Bâtiments inexistant
Zones Humides (Inventaire Départemental)
Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

- Immédiat
Rapproché
Eloigné

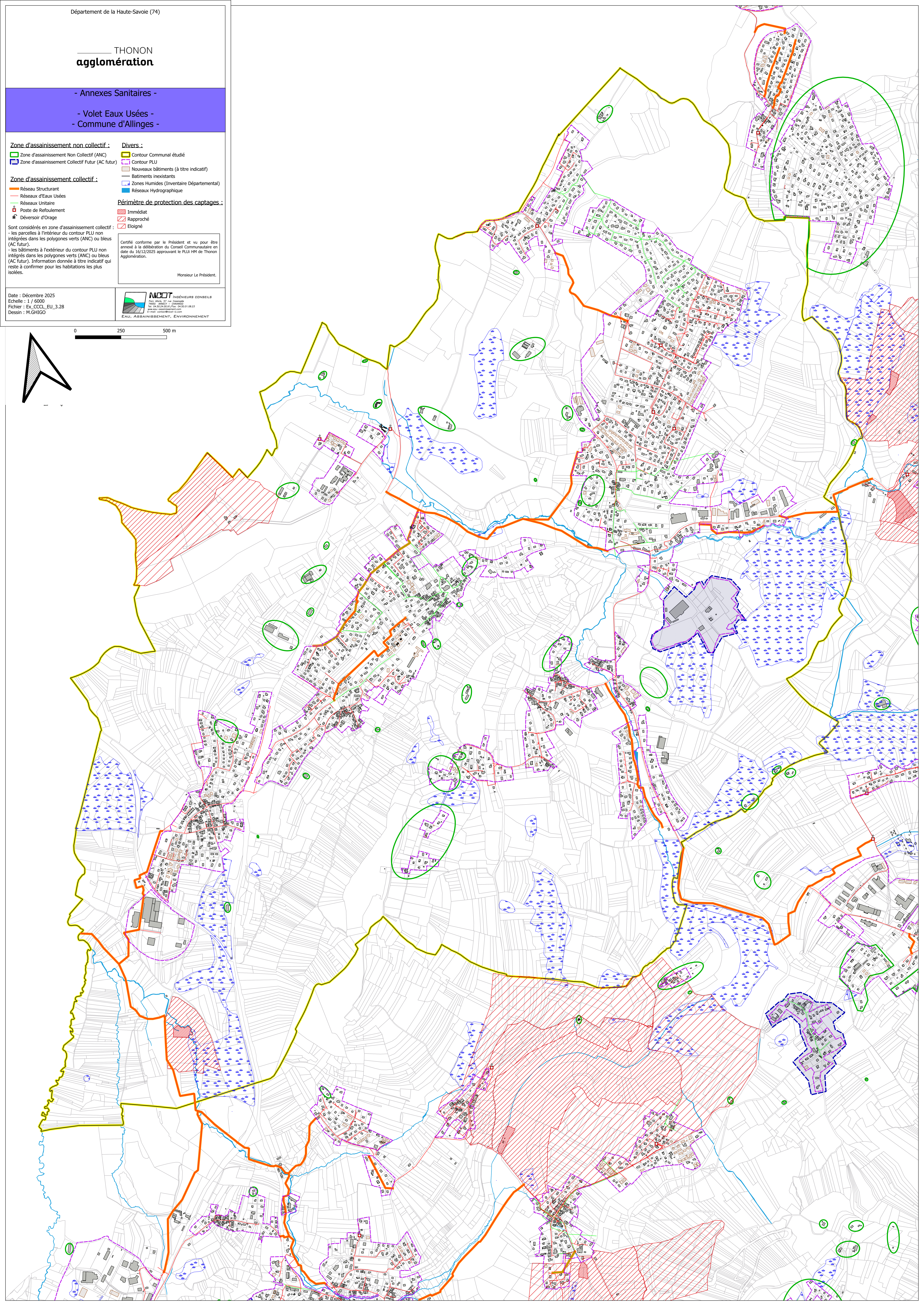
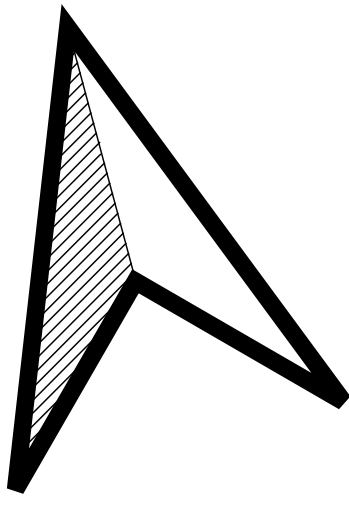
Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU H4 de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 6000
Fichier : Ex_CCCL_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO



0 250 500 m



Département de la Haute-Savoie (74)

THONON

agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -

- Commune d'Anthy-sur-Léman -

Zones d'assainissement non collectif :

Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Divers :

Contour Communal Etudié

Contour PLU (Zones U et AU)

Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)

Batiments inexistants

Zones Humides (Inventaire Départemental)

Réseaux Hydrographique

Zone d'assainissement collectif :

Réseau structurant

Réseaux d'Eaux Usées Existant

Poste de Refoulement

Déversoir d'Orage

Périmètre de protection des captages :

Immédiat

Rapproché

Eloigné

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).

- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU H/M de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025

Echelle : 1 / 3 500

Fichier : Ex_CCB_C_EU_3.28

Dessin : M.GHIGO

INDOT

INGÉNIEURS CONSEILS

74000 THONON-LE-LAC

04 78 42 42 42

www.indot-conseil.com

E-mail: contact@indot-conseil.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

The map displays the Thonon Agglomération area, detailing various sewerage zones and infrastructure. A yellow line marks the 'Contour Communal Etudié'. Purple dashed lines indicate the 'Contour PLU (Zones U et AU)'. Green outlines represent 'Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)', while blue outlines represent 'Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)'. Orange lines show the 'Réseau structurant', and red lines show 'Réseaux d'Eaux Usées Existant'. Blue dashed lines with dots indicate 'Zones Humides (Inventaire Départemental)'. Blue lines represent 'Réseaux Hydrographique'. Red hatched areas denote 'Périmètre de protection des captages' (Immédiat, Rapproché, or Eloigné). The map also shows building footprints, roads, and a river. A scale bar (0 to 500m) and a north arrow are located in the bottom left corner.

Zone d'assainissement non collectif :

-  Zone d'assainissement Non Collectif (ANC)
-  Zone d'assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

-  Réseau Structurant
-  Réseaux d'Eaux Usées
-  Réseaux Unitaire
-  Poste de Refoulement
-  Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

Divers :

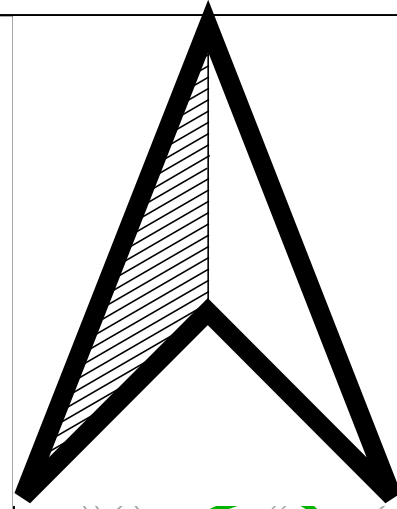
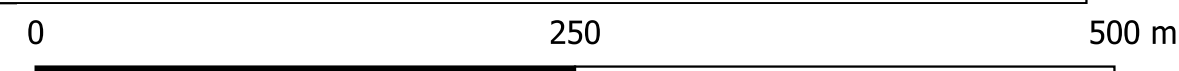
-  Contour Communal étudié
-  Contour PLU
-  Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
-  Bâtiments existants
-  Zones Humides (Inventaire Départemental)
-  Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages

-  Immédiat
-  Rapproché
-  Éloigné

Sont considérés en zone d'assainissement collectif : - les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur), - les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.	☒ Eloigné Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thoron Agglomération.
--	--

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 3 500
Fichier : Ex_CCCL_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO



Département de la Haute-Savoie (74)

THONON

agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -

- Commune de Ballaison -

Zones d'assainissement non collectif :

Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zones d'assainissement collectif :

Réseau structurant

Réseaux d'Eaux Usées Existant

Poste de Refoulement

Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).

les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

Contour Communal Etudié

Contour PLU (Zones U et AU)

Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)

Batiments inexistant

Zones Humides (Inventaire Départemental)

Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

Immédiat

Rapproché

Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025

Echelle : 1 / 5 000

Fichier : Ex_CCB_C_EU_3.28

Dessin : M.GHIGO

INGENIEURS CONSEILS

Projet, Réalisation, Suivi d'ouvrage

10 rue de la République - 74100 THONON-LE-ROY

04 78 42 42 42

E-mail : contact@nicot.fr

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

This map illustrates the wastewater management infrastructure for the Thonon Agglomération. It features several key elements:

- Boundaries and Planning:** A yellow line marks the 'Contour Communal Etudié', while purple lines delineate the 'Contour PLU (Zones U et AU)'. Various colored polygons represent different types of wastewater treatment zones.
- Infrastructure:** Orange lines indicate the 'Réseau structurant' (main sewer network), and red lines show 'Réseaux d'Eaux Usées Existant' (existing sewer networks). Small red squares represent 'Poste de Refoulement' (pumping stations), and blue symbols indicate 'Déversoir d'Orage' (stormwater overflow structures).
- Water Management:** Blue lines and symbols represent 'Réseaux Hydrographique' (hydrographic networks). Areas with blue hatching indicate 'Zones Humides' (wetlands) from the departmental inventory.
- Protection Zones:** Red hatched areas define the 'Périmètre de protection des captages' (protection perimeter for water intakes), categorized into 'Immédiat' (immediate), 'Rapproché' (close), and 'Eloigné' (distant).
- Legend and Notes:** A detailed legend in the top-left corner explains the symbols and colors used. It also includes a note stating that parcels within the PLU contour but outside the green (ANC) or blue (AC futur) polygons are considered for collective treatment. A certification statement from the President, dated 16/12/2025, is also present.
- Metadata:** The bottom-left corner provides the map's date (December 2025), scale (1:5,000), file name (Ex_CCB_C_EU_3.28), and designer (M.GHIGO).
- Scale and Orientation:** A scale bar at the bottom left shows distances up to 500 meters, and a north arrow is positioned above it.

THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -
- Volet Eaux Usées -
- Commune de Bons-en-Chablais -

Zones d'assainissement non collectif :

- Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau structurant
- Réseau d'Eaux Usées Existant
- Poste de Refoulement
- Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

- Contour Communal Etudié
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Batiments inexistant
- Zones Humides (Inventaire Départemental)
- Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

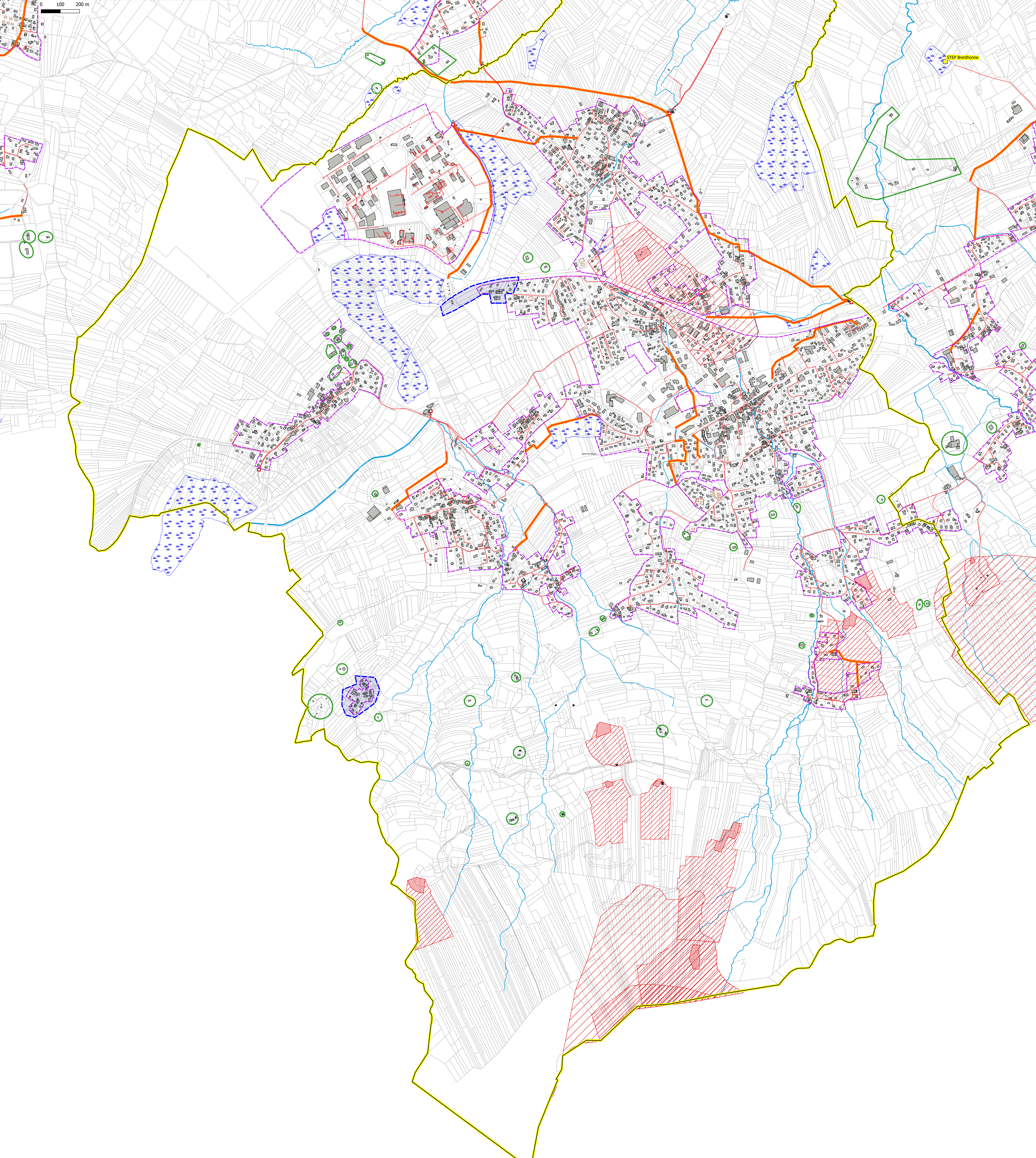
Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

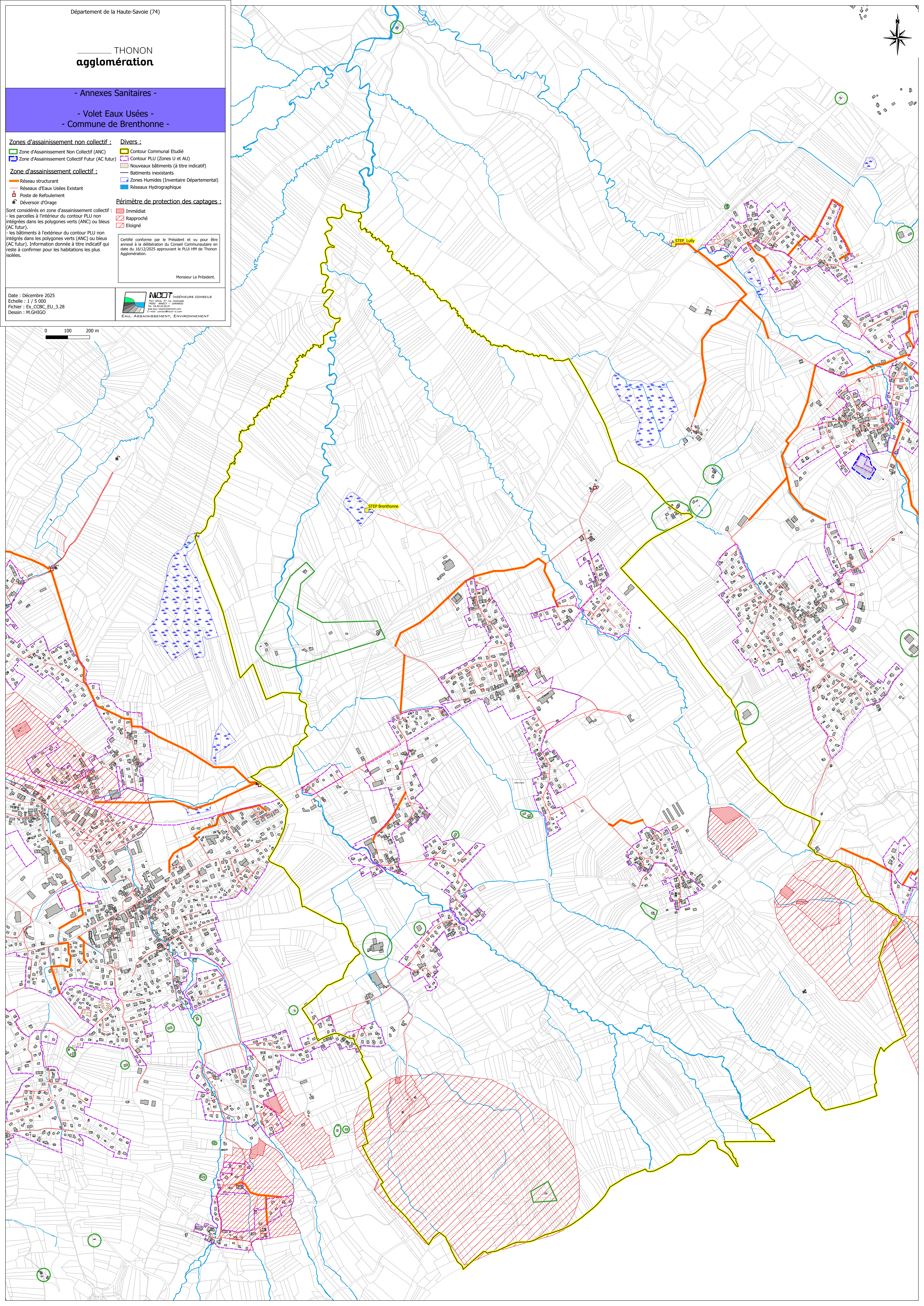
Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 6 000
Fichier : Ex_CCB_C_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO

MGOT INGENIEURS CONSEILS
Pays, Agglo, 27 rue Comodore
14100, ALENÇON - FRANCE
www.mgot-ingenieurs-conseils.com
E-mail: contact@mgot-ingenieurs-conseils.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT



- Volet Eaux Usées -
Commune de Brenthonne -



THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -
- Commune de Cervens -

Zone d'assainissement non collectif :

- Zone d'assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau Structurant
- Réseaux d'Eaux Usées
- Réseaux Unitaire
- Poste de Refoulement
- Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :
- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur),
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

- Contour Communal étudié
- Contour PLU
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Bâtiments inexistant
- Zones Humides (Inventaire Départemental)
- Réseaux Hydrographique

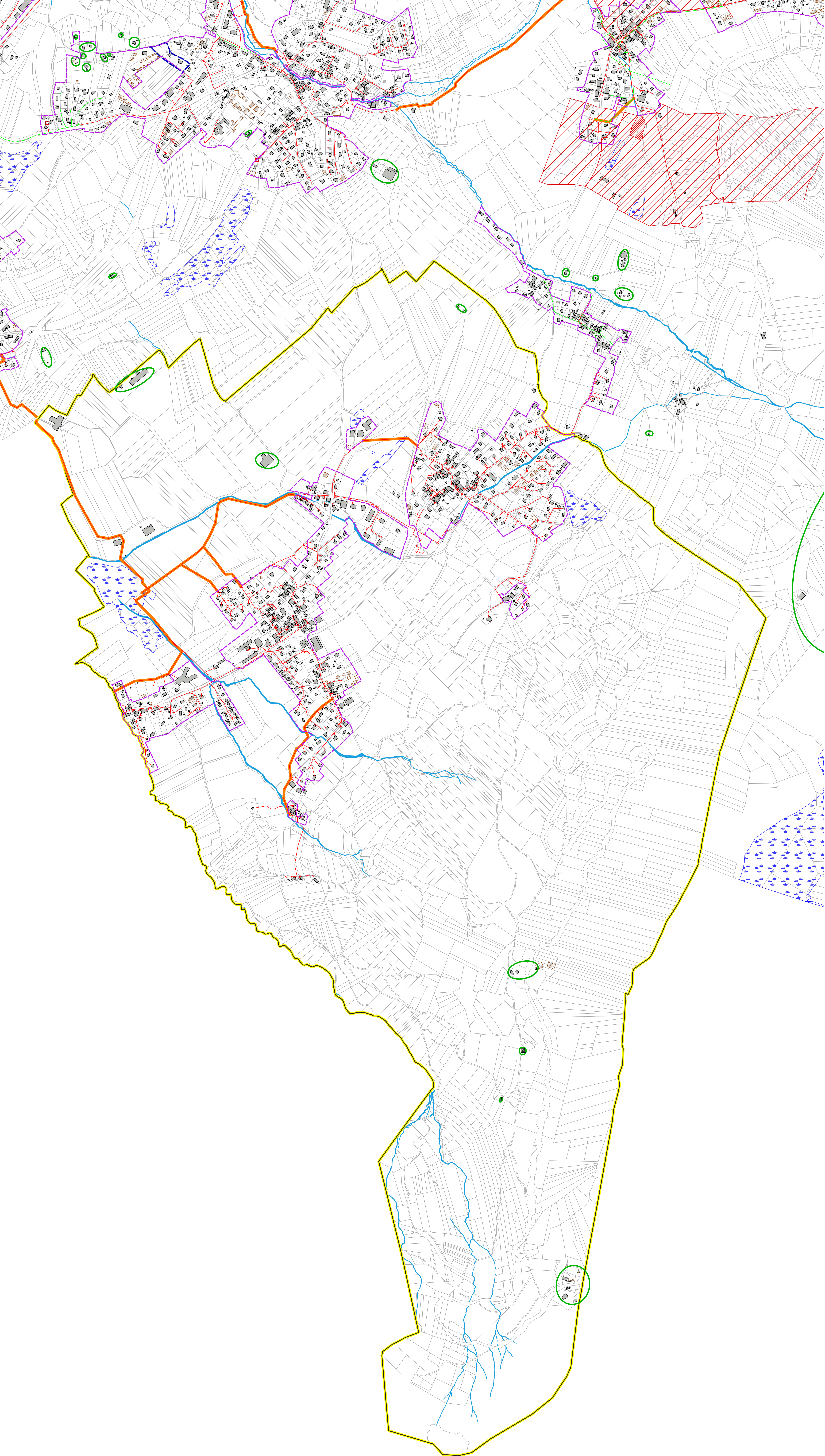
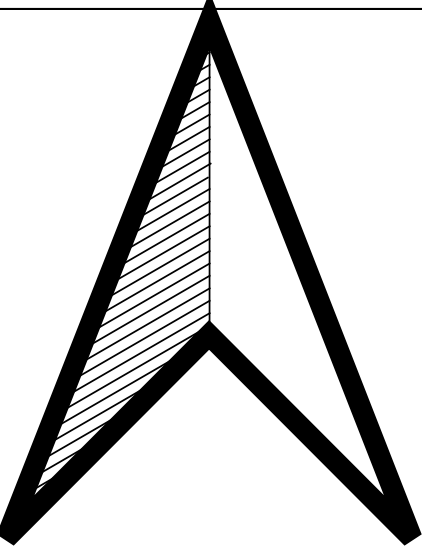
Périmètre de protection des captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU H M de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCCL_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO



THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -
- Volet Eaux Usées -
- Commune de Chens-sur-Leman -

Zones d'assainissement non collectif :

- Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau structurant
- Réseaux d'Eaux Usées Existant
- Poste de Refoulement
- Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :
- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

- Contour Communal Etudié
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Batiments inexistant
- Zones Humides (Inventaire Départemental)
- Réseaux Hydrographique

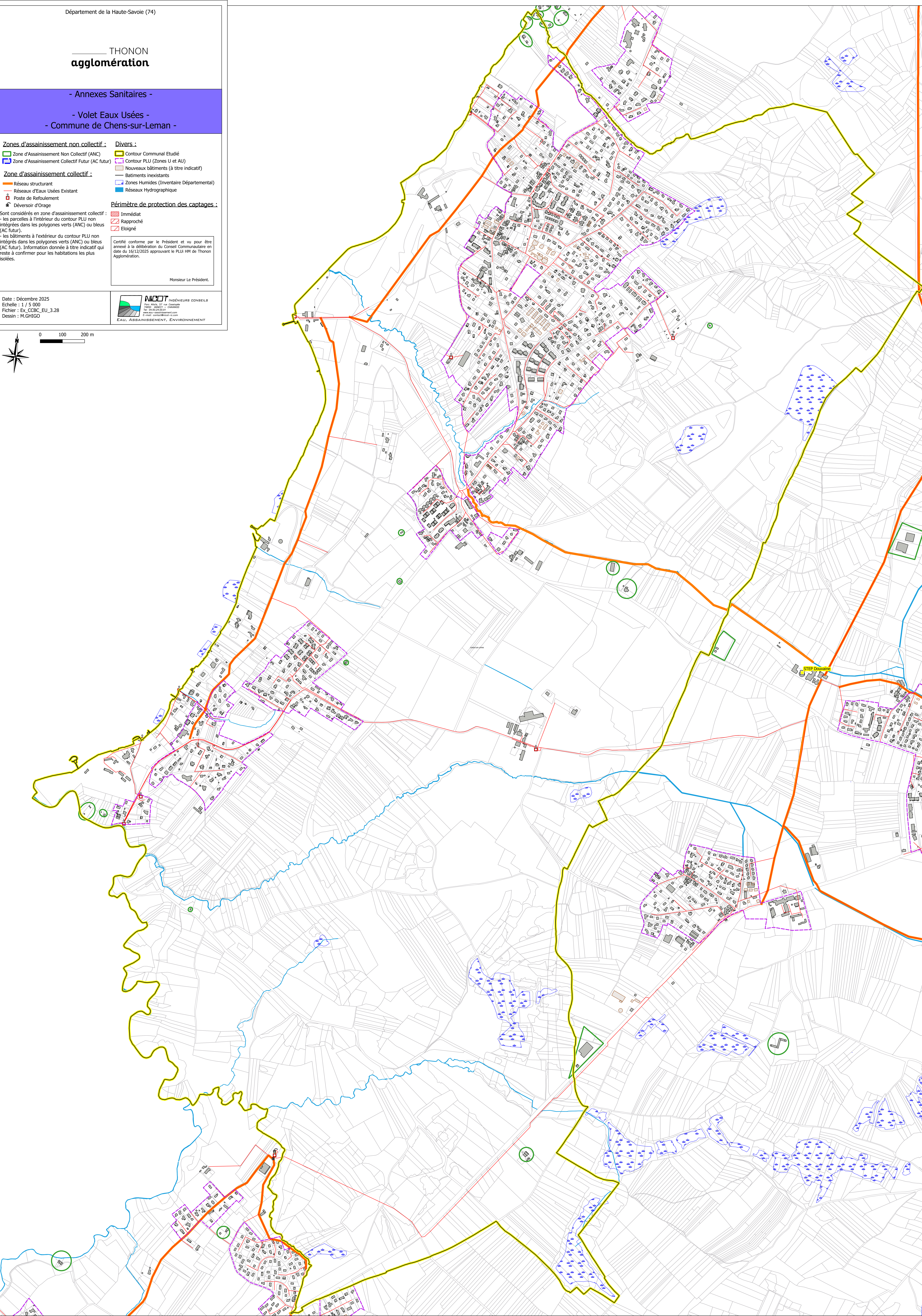
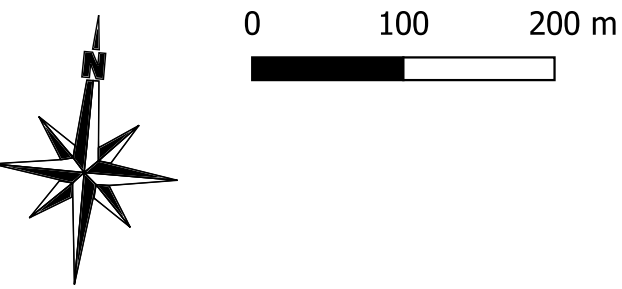
Périmètre de protection des captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUI HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCBC_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO



THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -

- Commune de Douvaine -

Zones d'assainissement non collectif :

- Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau structurant
- Réseaux d'Eaux Usées Existant
- Poste de Refoulement
- Déversoir d'Orage

Divers :

- Contour Communal Etudié
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Batiments inexistant
- Zones Humides (Inventaire Départemental)
- Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUI HM de Thonon Agglomération.

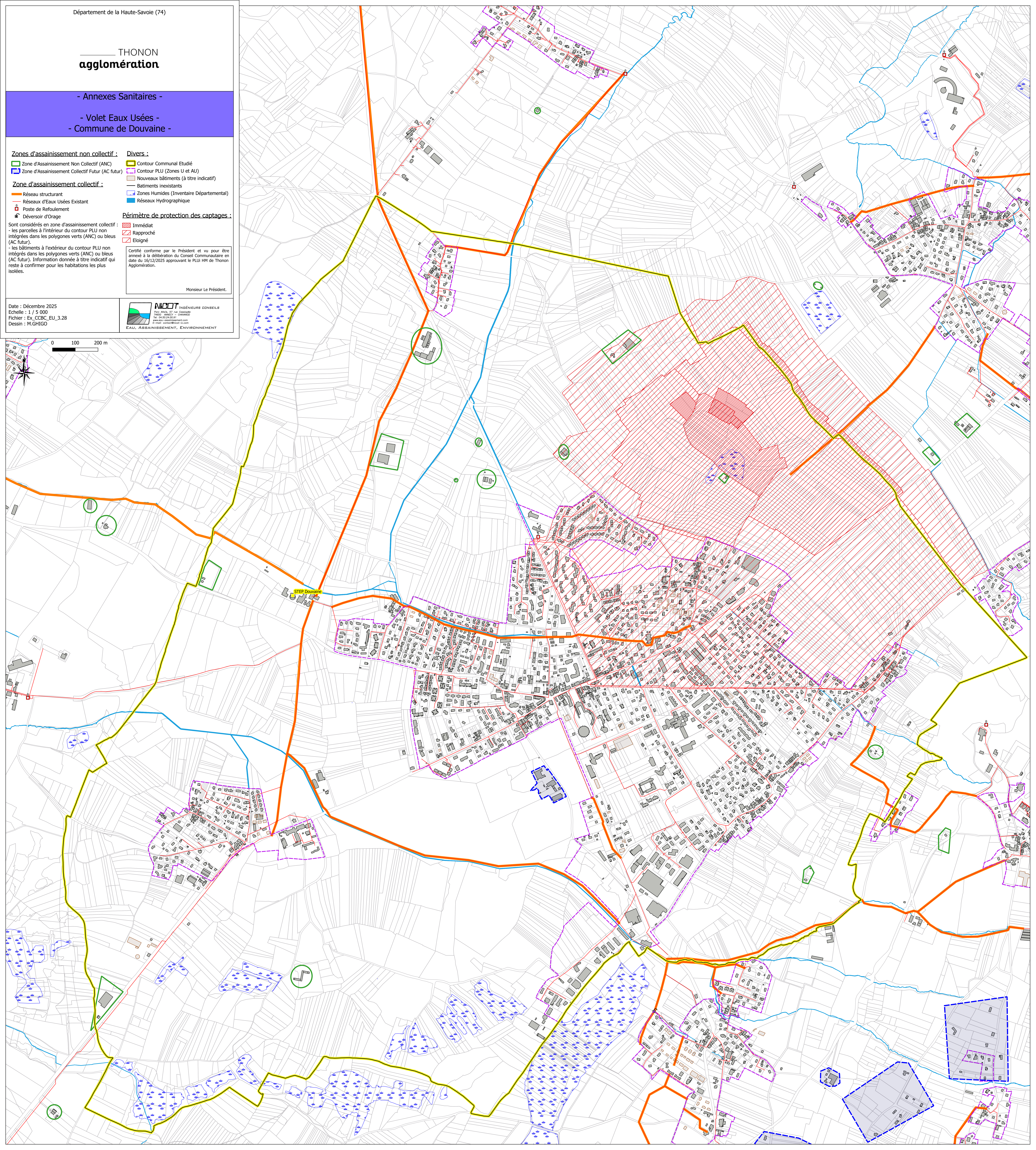
Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCBC_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO



EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

0 100 200 m



Département de la Haute-Savoie (74)

THONON

agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -

- Commune de Drailant -

Zone d'assainissement non collectif :

Zone d'assainissement Non Collectif (ANC)

Zone d'assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

Réseau Structurant

Réseaux d'Eaux Usées

Réseaux Unitaire

Poste de Refoulement

Déversoir d'Orage

Divers :

Contour Communal étudié

Contour PLU

Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)

Batiments inexistant

Zones Humides (Inventaire Départemental)

Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

Immédiat

Rapproché

Eloigné

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).

les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU H M de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025

Echelle : 1 / 5 000

Fichier : Ex_CCCL_EU_3.28

Dessin : M.GHIGO

Logo NCCOT

INGÉNIEURS CONSEILS

74600 ANAGNY - CHAMAROT

04 50 23 60 00 / 04 50 23 60 23

www.nccot.fr

E-mail : contact@nccot.fr

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

The map displays the Thonon Agglomération area, detailing various wastewater treatment zones and infrastructure. Key features include:

- ANC Zones (Green Outlines):** Non-collective treatment zones.
- AC Future Zones (Blue Outlines):** Future collective treatment zones.
- Structural Network (Orange Lines):** Main wastewater collection lines.
- Unitary Networks (Red Lines):** Local collection lines.
- Refoulement Posts (Red Squares):** Wastewater pumping stations.
- Stormwater Outlets (Blue Squares):** Outlets for stormwater.
- Communal Study Contour (Yellow Line):** The boundary of the area under study.
- PLU Contour (Purple Line):** The local urban planning boundary.
- Humid Zones (Blue Stippled Areas):** Areas identified as humid in the departmental inventory.
- Hydrographic Networks (Blue Lines):** Natural water courses.
- Capture Protection Perimeters (Red Hatched Areas):** Zones around water sources, categorized as immediate, close, or distant.

The map also includes a north arrow, a scale bar (0 to 500 meters), and a legend in the top left corner. A certification stamp from the President and a date of approval (16/12/2025) are present in the top right corner.

THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -

- Commune d'Excenevex -

Zones d'assainissement non collectif :

- Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau structurant
- Réseaux d'Eaux Usées Existant

- Poste de Refoulement
- Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :
- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

- Contour Communal Etudié
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Batiments inexistant
- Zones Humides (Inventaire Départemental)
- Réseaux Hydrographique

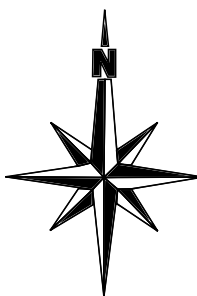
Périmètre de protection des captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

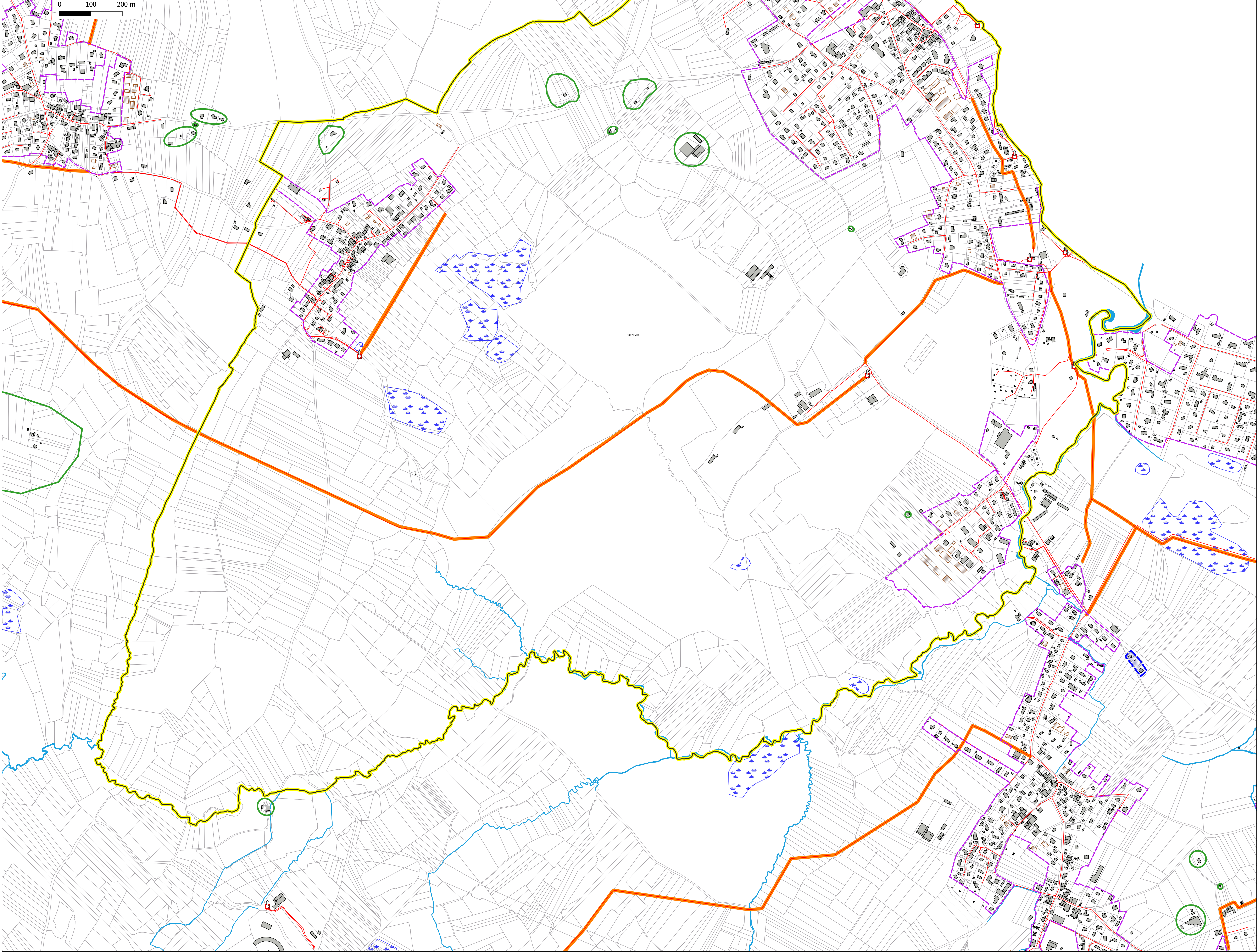
Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUI HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCBC_EU_3.10.14
Dessin : M.STERVINO



0 100 200 m



THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -
- Commune de Fessy -

Zones d'assainissement non collectif :

- Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau structurant
- Réseaux d'Eaux Usées Existant
- Poste de Refoulement
- Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

- Contour Communal Etudié
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Batiments inexistant
- Zones Humides (Inventaire Départemental)
- Réseaux Hydrographique

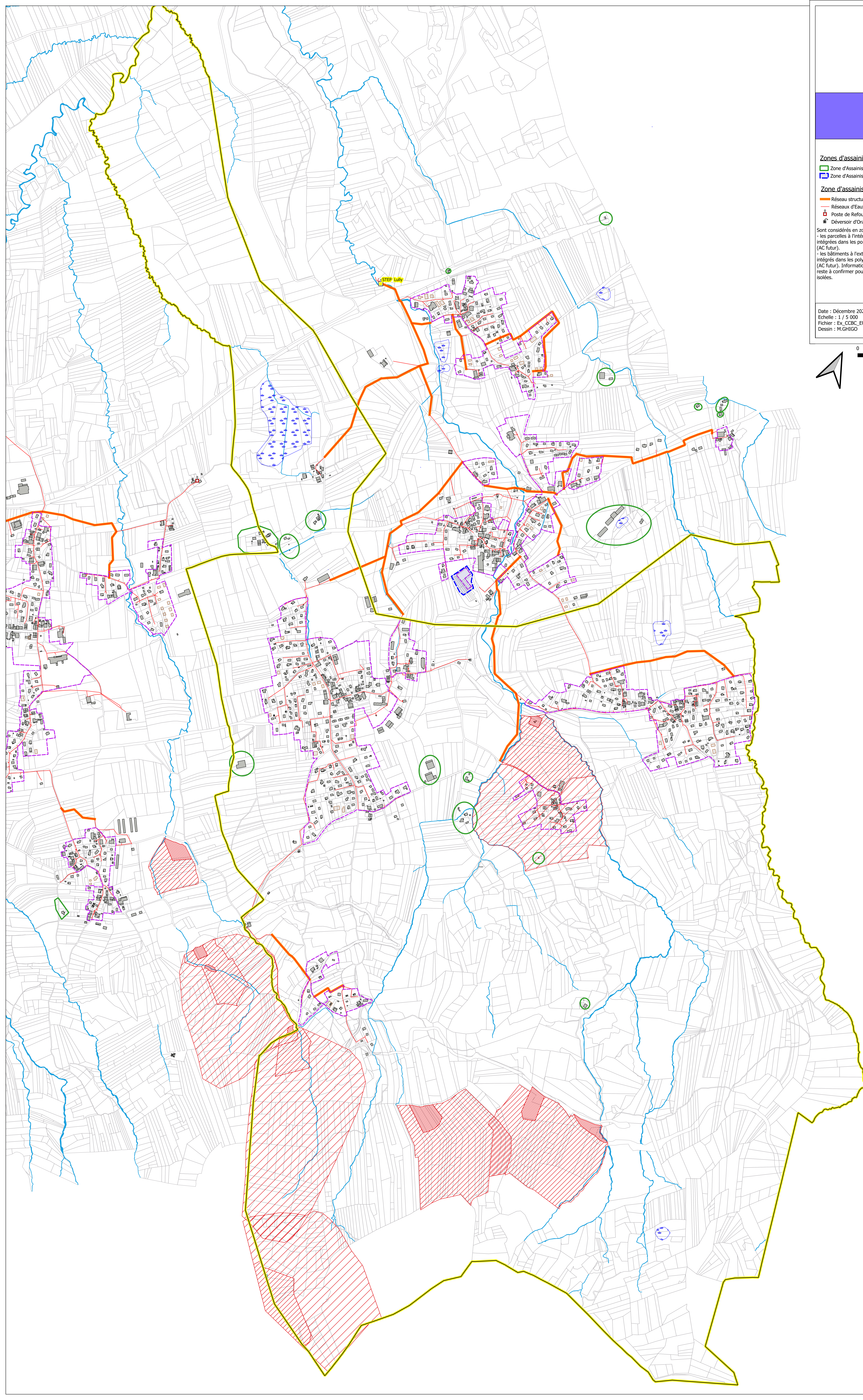
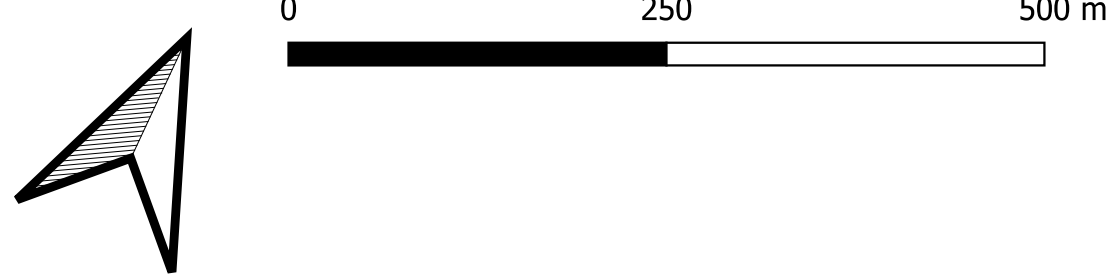
Périmètre de protection des captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU H de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président,

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCBC_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO



Département de la Haute-Savoie (74)

THONON

agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -

- Commune Le Lyaud -

Zone d'assainissement non collectif :

Zone d'assainissement Non Collectif (ANC)

Zone d'assainissement Collectif Futur (AC futur)

Divers :

Contour Communal étudié

Contour PLU

Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)

Batiments inexistant

Zones Humides (Inventaire Départemental)

Réseaux Hydrographique

Zone d'assainissement collectif :

Réseau Structurant

Réseaux d'Eaux Usées

Réseaux Unitaire

Poste de Refoulement

Déversoir d'Orage

Périmètre de protection des captages :

Immédiat

Rapproché

Eloigné

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).

- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025

Echelle : 1 / 4 000

Fichier : Ex_CCCL_EU_3.28

Dessin : M.GHIGO

INGÉNIEURS CONSEILS

74000 THONON - FRANCE

04 50 01 08 23

www.micot.fr

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

The map displays the Thonon Agglomération area, detailing various wastewater treatment zones. Key features include:

- Zone d'assainissement non collectif (ANC):** Represented by green outlines.
- Zone d'assainissement Collectif Futur (AC futur):** Represented by blue outlines.
- Zone d'assainissement collectif:** Represented by orange outlines.
- Réseau Structurant:** Represented by thick orange lines.
- Réseaux d'Eaux Usées:** Represented by thin orange lines.
- Réseaux Unitaire:** Represented by thin blue lines.
- Poste de Refoulement:** Represented by red squares.
- Déversoir d'Orage:** Represented by blue squares.
- Périmètre de protection des captages:** Represented by red hatched areas (Immédiat, Rapproché, Eloigné).
- Contour Communal étudié:** Represented by yellow outlines.
- Contour PLU:** Represented by purple outlines.
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif):** Represented by brown squares.
- Batiments inexistant:** Represented by grey squares.
- Zones Humides (Inventaire Départemental):** Represented by blue hatched areas.
- Réseaux Hydrographique:** Represented by blue lines.

The map also includes a scale bar (0 to 500m) and a north arrow.

THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -
- Commune de Lully -

Zones d'assainissement non collectif :

Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)
Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

Réseau structurant
Réseaux d'Eaux Usées Existant
Poste de Refoulement
Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :
- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur),
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

Contour Communal Etudié
Contour PLU (Zones U et AU)
Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
Bâtiments inexistant
Zones Humides (Inventaire Départemental)
Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

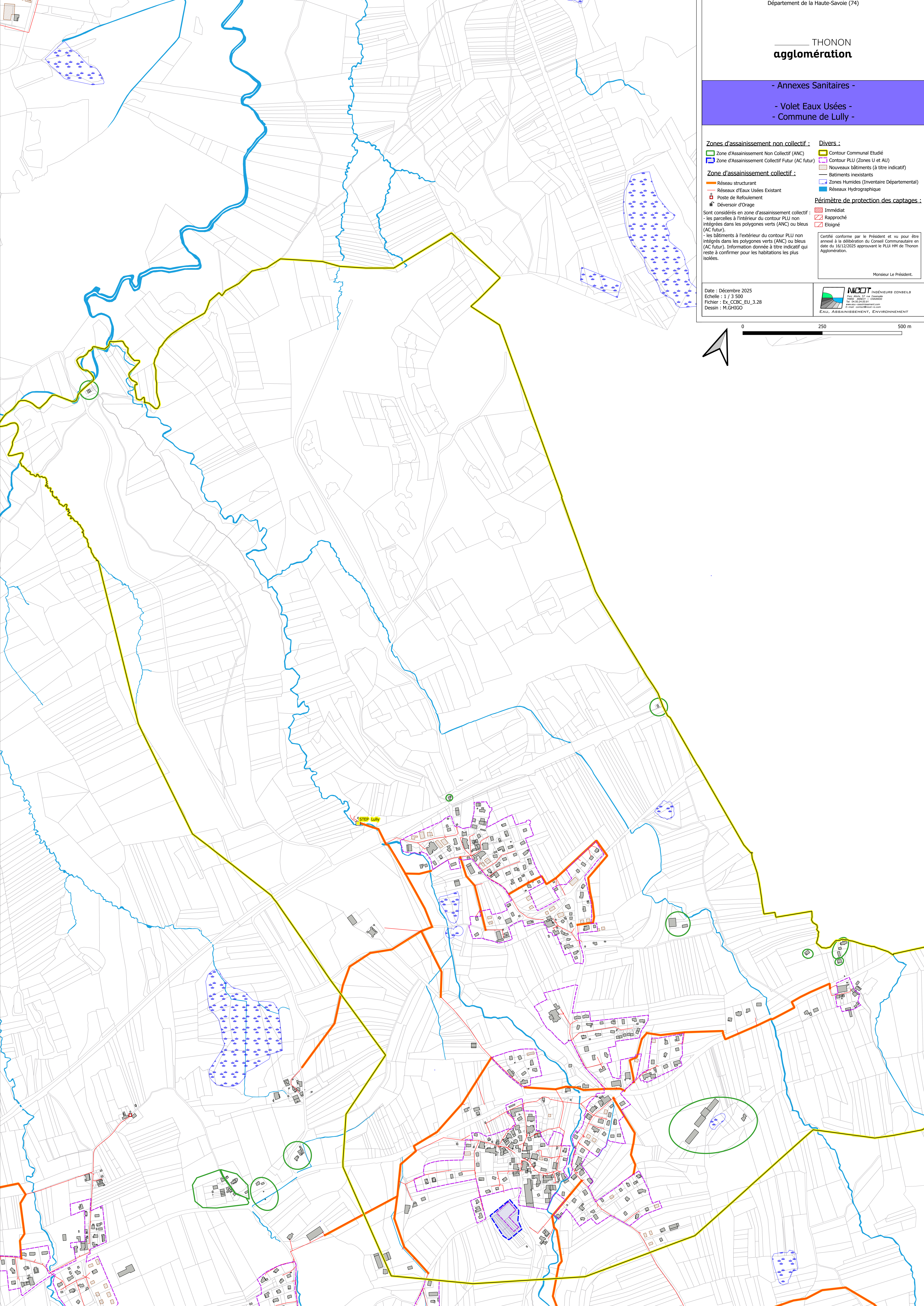
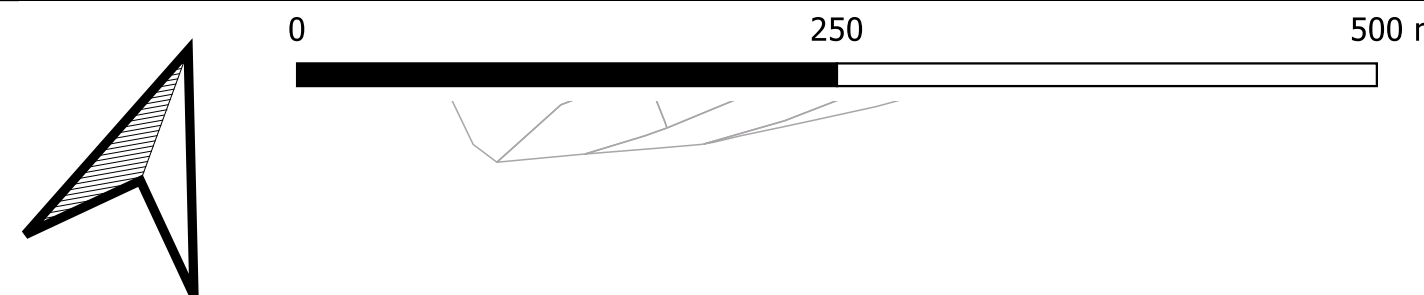
Immédiat
Rapproché
Eloigné

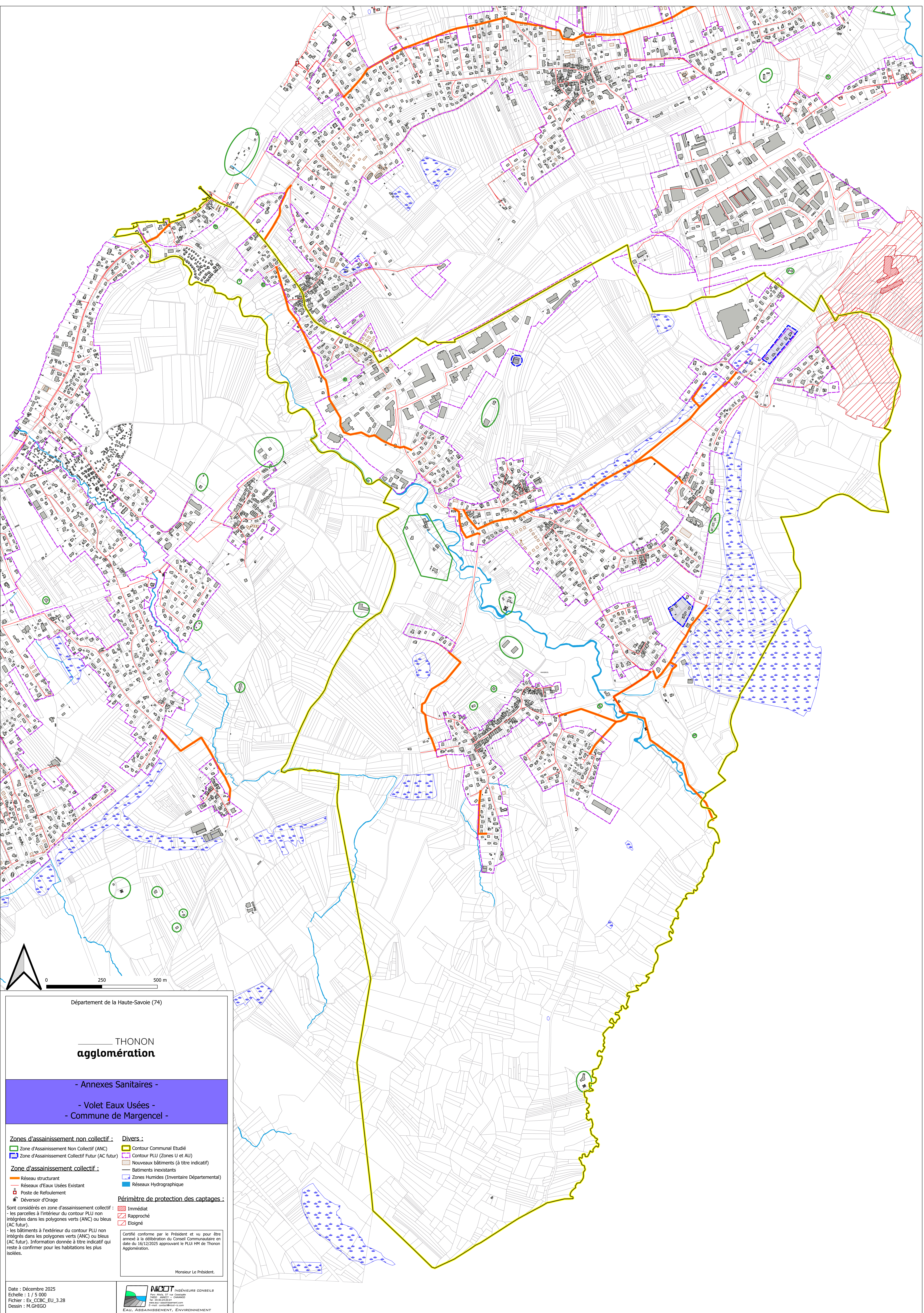
Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 3 500
Fichier : Ex_CCBC_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO

MDOT INGENIEURS CONSEILS
1000 AVENUE DE LA CHAUSSEE
74100 ANNEY - CHAMOND
Tel : 04.78.28.00.01
Fax : 04.78.28.00.02
E-mail : contact@mdot.fr
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT





Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -
- Commune de Margencel -

Zones d'assainissement non collectif :

Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

Réseau structurant

Réseaux d'Eaux Usées Existant

Poste de Refoulement

Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

les parcelles à l'intérieur du contour PLU non

intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus

(AC futur).

les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non

intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus

(AC futur). Information donnée à titre indicatif qui

reste à confirmer pour les habitations les plus

isolées.

Divers :

Contour Communal Etudié

Contour PLU (Zones U et AU)

Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)

Batiments inexistants

Zones Humides (Inventaire Départemental)

Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

Immédiat

Rapproché

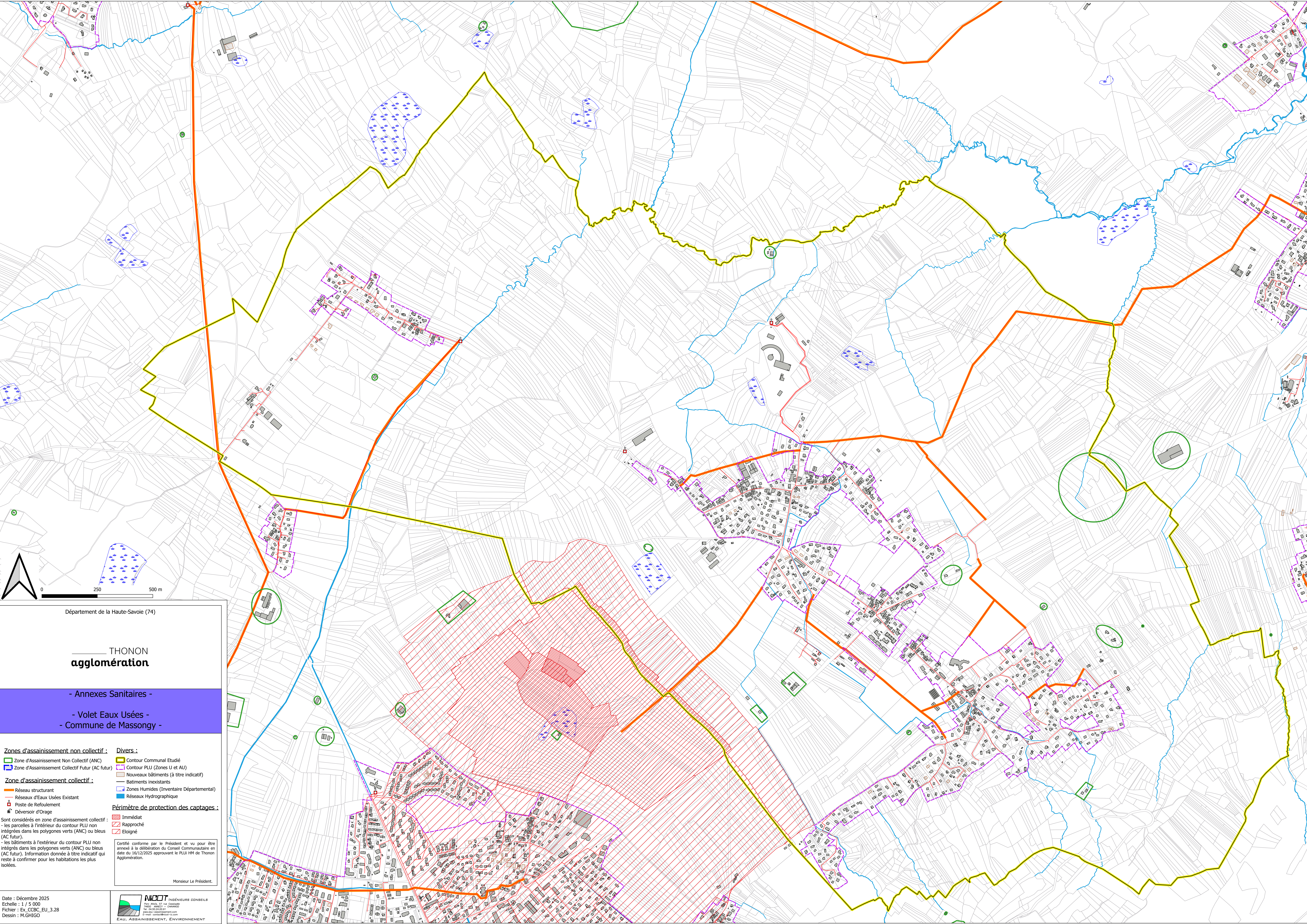
Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être
annexé à la délibération du Conseil Communautaire en
date du 16/12/2025 approuvant le PLUI HM de Thonon
Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCBC_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO

NICOT INGENIEURS CONSEILS
Parc Aléa, 37 rue Cassandre
14050 - MANDREVILLE - FRANCE
Tel : 04.50.24.00.01
www.nicot-engineers.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT



Département de la Haute-Savoie (74)

THONON

agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -

- Commune de Massongy -

Zones d'assainissement non collectif :

Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

Réseau structurant

Réseaux d'Eaux Usées Existant

Poste de Refoulement

Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur)

- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

Contour Communal Etudié

Contour PLU (Zones U et AU)

Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)

Bâtiments inexistants

Zones Humides (Inventaire Départemental)

Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

Immédiat

Rapproché

Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU H M de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025

Echelle : 1 / 5 000

Fichier : Ex_CCBC_EU_3.28

Dessin : M.GHIGO

NICOOT

INGÉNIEURS CONSEILS

Parc Alaka, 27 rue Comodore

74100 THONON - FRANCE

Tel. 04.50.24.00.10

www.nico-engineering.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -

- Commune de Messery -

Zones d'assainissement non collectif :

- Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau structurant
- Réseaux d'Eaux Usées Existant
- Poste de Refoulement
- Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :
- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

- Contour Communal Etudié
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Batiments inexistant
- Zones Humides (Inventaire Départemental)
- Réseaux Hydrographique

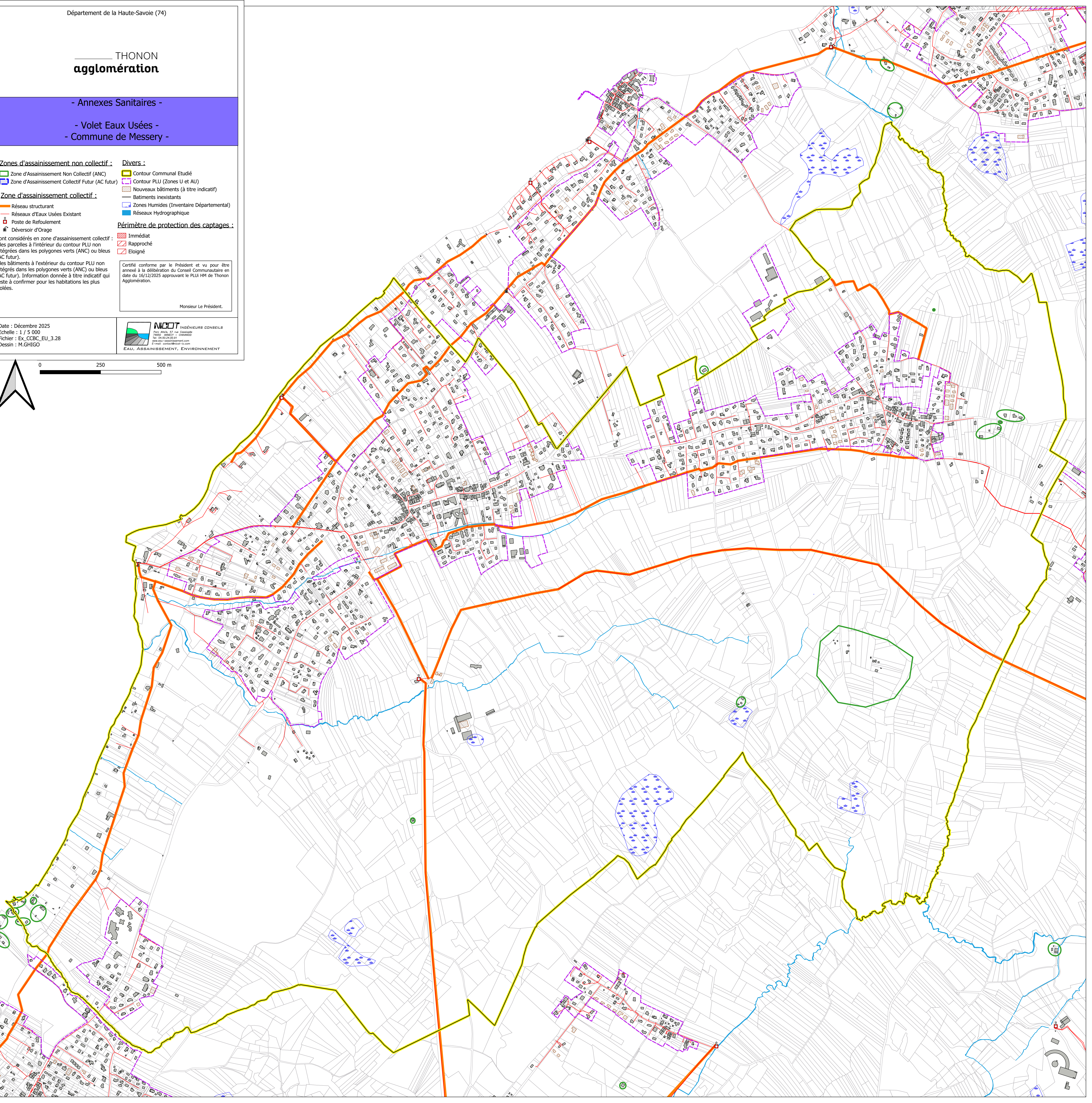
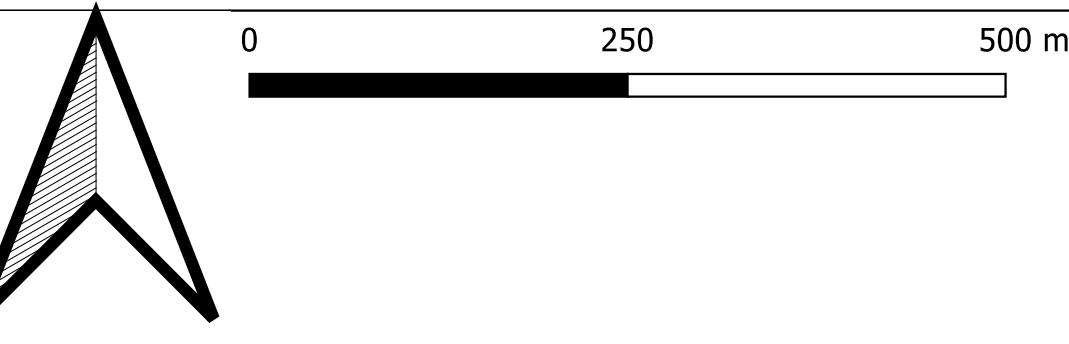
Périmètre de protection des captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUI HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCBC_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO



THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -
- Commune de Nernier -

Zones d'assainissement non collectif :

- Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau structurant
- Réseaux d'Eaux Usées Existant
- Poste de Refoulement
- Déversoir d'Orage

Divers :

- Contour Communal Etudié
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Batiments inexistant
- Zones Humides (Inventaire Départemental)
- Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

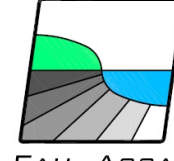
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :
- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUI HM de Thonon Agglomération.

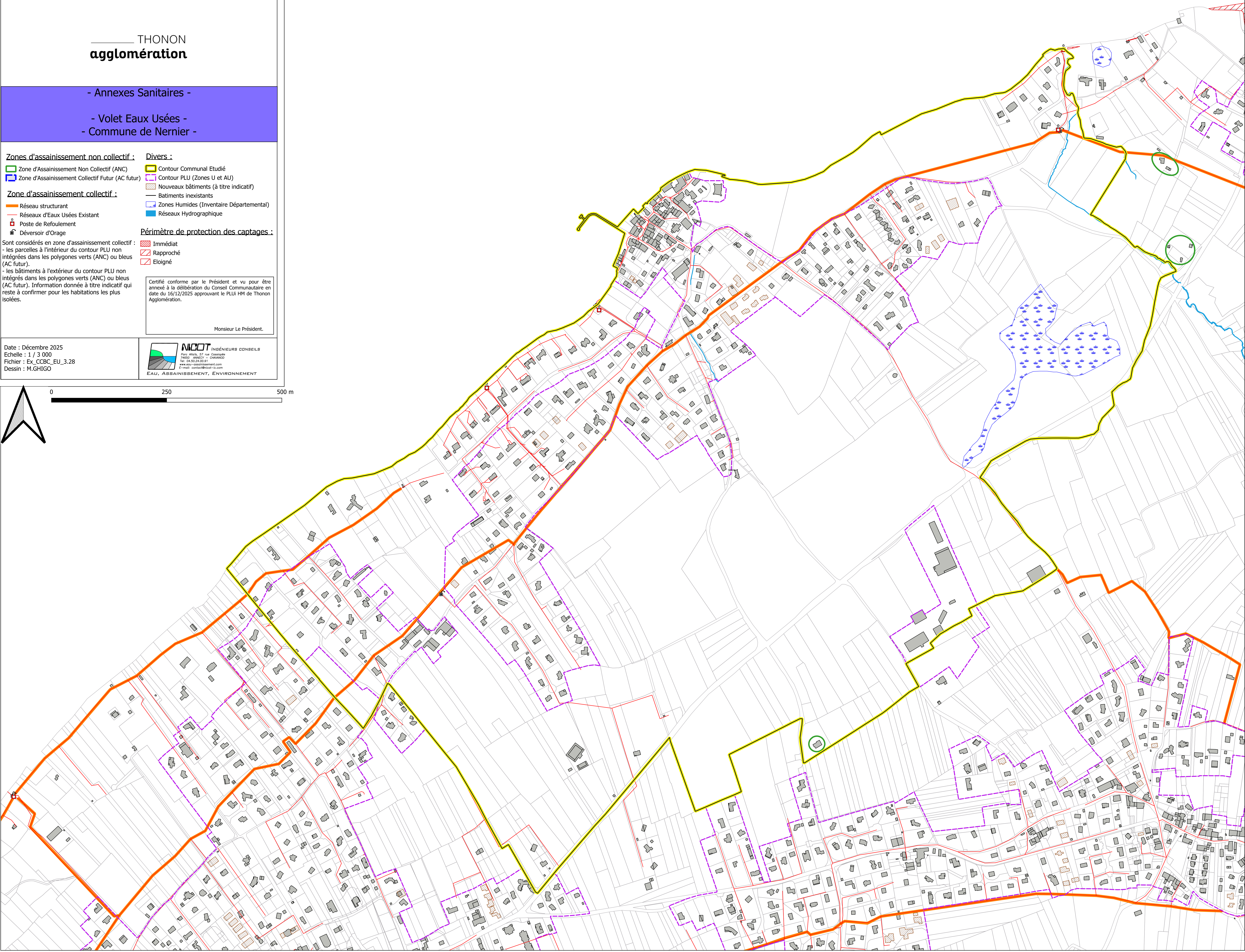
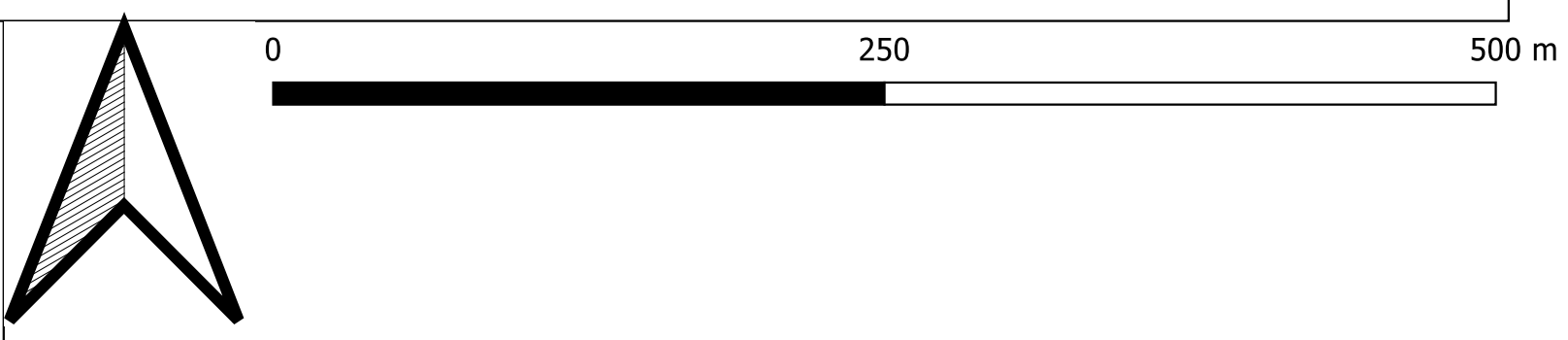
Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 3 000
Fichier : Ex_CCBC_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO



NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Alpa, 57 rue Gastonde
74500 ANNIVY - CHAMNIOD
Tel: 04.50.24.00.01
www.nicot-assainissement.com
e-mail: contact@nicot-ic.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT



THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -
- Volet Eaux Usées -
- Commune d'Orcier -

Zone d'assainissement non collectif :

- Zone d'assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau Structurant
- Réseaux d'Eaux Usées
- Réseaux Unitaire
- Poste de Refoulement
- Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :
- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCCL_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO

Divers :

- Contour Communal étudié
- Contour PLU
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Batiments inexistants
- Zones Humides (Inventaire Départemental)
- Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

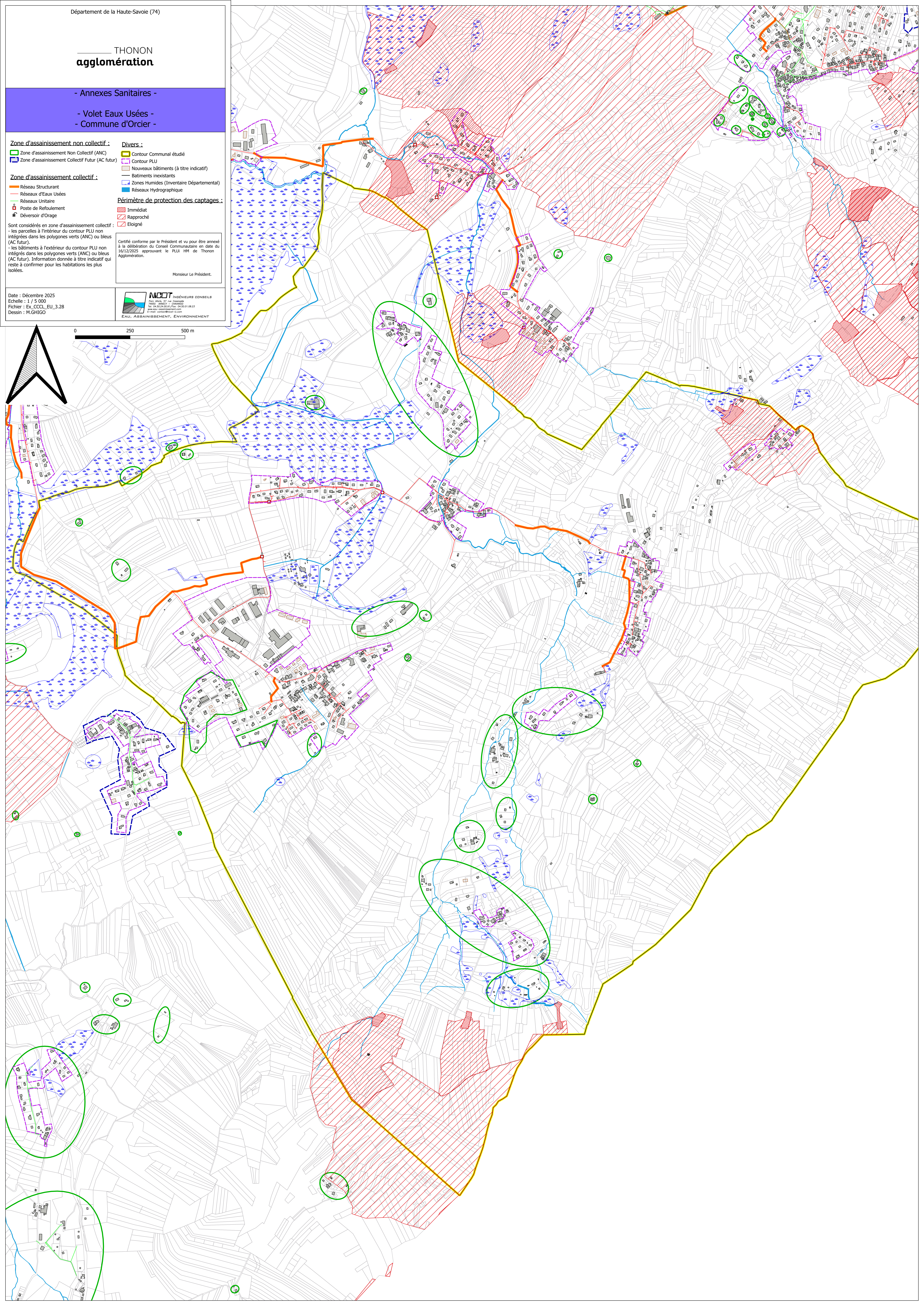
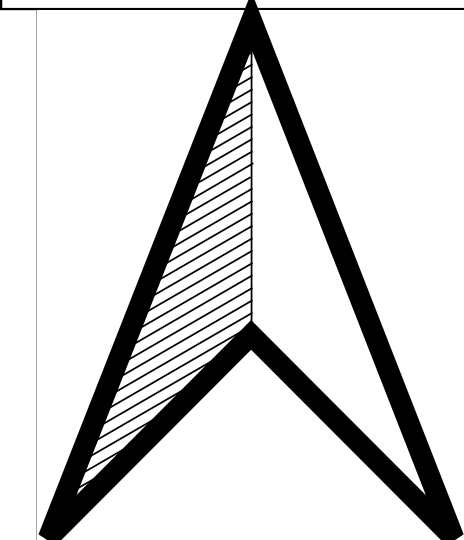
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU HLM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.



0 250 500 m



Département de la Haute-Savoie (74)

THONON

agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -

- Commune de Perrignier -

Zone d'assainissement non collectif :

Zone d'assainissement Non Collectif (ANC)

Zone d'assainissement Collectif Futur (AC futur)

Divers :

Contour Communal étudié

Contour PLU

Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)

Batiments inexistant

Zones Humides (Inventaire Départemental)

Réseaux Hydrographique

Zone d'assainissement collectif :

Réseau Structurant

Réseaux d'Eaux Usées

Réseaux Unitaire

Poste de Refoulement

Déversoir d'Orage

Périmètre de protection des captages :

Immédiat

Rapproché

Eloigné

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).

- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU Hm de Thonon Agglomération.

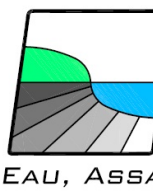
Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025

Echelle : 1 / 4 000

Fichier : Ex_CCCL_EU_3.28

Dessin : M.GHIGO



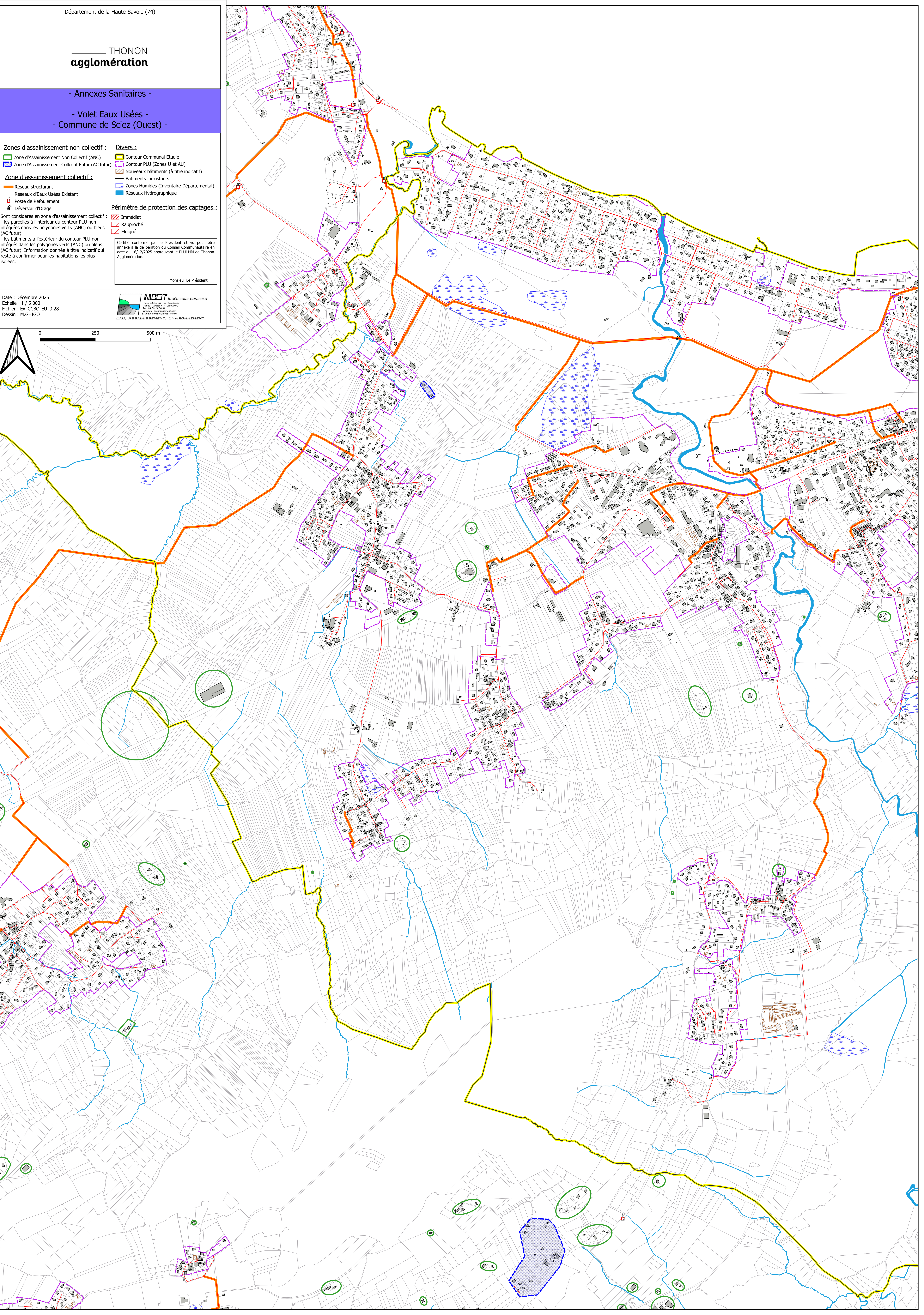
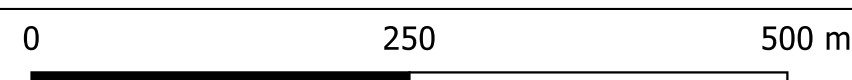
MCOI

INGÉNIEURS CONSEILS

Plus de 30 ans d'expérience
74000 - THONON - SAVOIE
Tél : 04 50 21 03 17 / Fax : 04 50 01 08 23
www.mcoi-ingenieurs-conseils.com
mcoi-ingenieurs-conseils@orange.fr

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

annexé à la d
date du 16/12
A la suite de



THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -
- Volet Eaux Usées -
- Commune de Thonon -

Zone d'assainissement non collectif :

Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau structurant
Réseaux d'eaux Usées Existant
Réseaux Unitaires
Poste de Refoulement
Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur).
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 6 500
Fichier : Ex_Thonon_EU_3_28
Dessin : M.GHIGO



Divers :

- Contour Communal étudié
Contour PLUi (Zones U et AU)
Zones Humides (Inventaire Départemental)
Réseaux Hydrographique

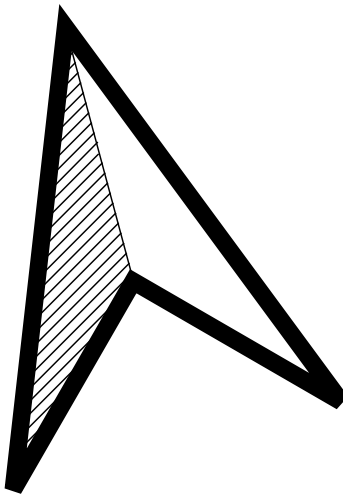
Périmètre de protection des captages :

- Immédiat
Rapproché
Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

0 250 500 750 m



THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -

- Commune de Veigy-Foncenex-

Zones d'assainissement non collectif :

- Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau structurant
- Réseaux d'Eaux Usées Existant

Poste de Refoulement

Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :

- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non

intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus

(AC futur).

- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non

intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus

(AC futur). Information donnée à titre indicatif qui

reste à confirmer pour les habitations les plus

isolées.

Divers :

- Contour Communal Etudié
- Contour PLU (Zones U et AU)

Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)

Batiments inexistant

Zones Humides (Inventaire Départemental)

Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

Immédiat

Rapproché

Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être
annexé à la délibération du Conseil Communautaire en
date du 16/12/2025 approuvant le PLU H/M de Thonon
Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025

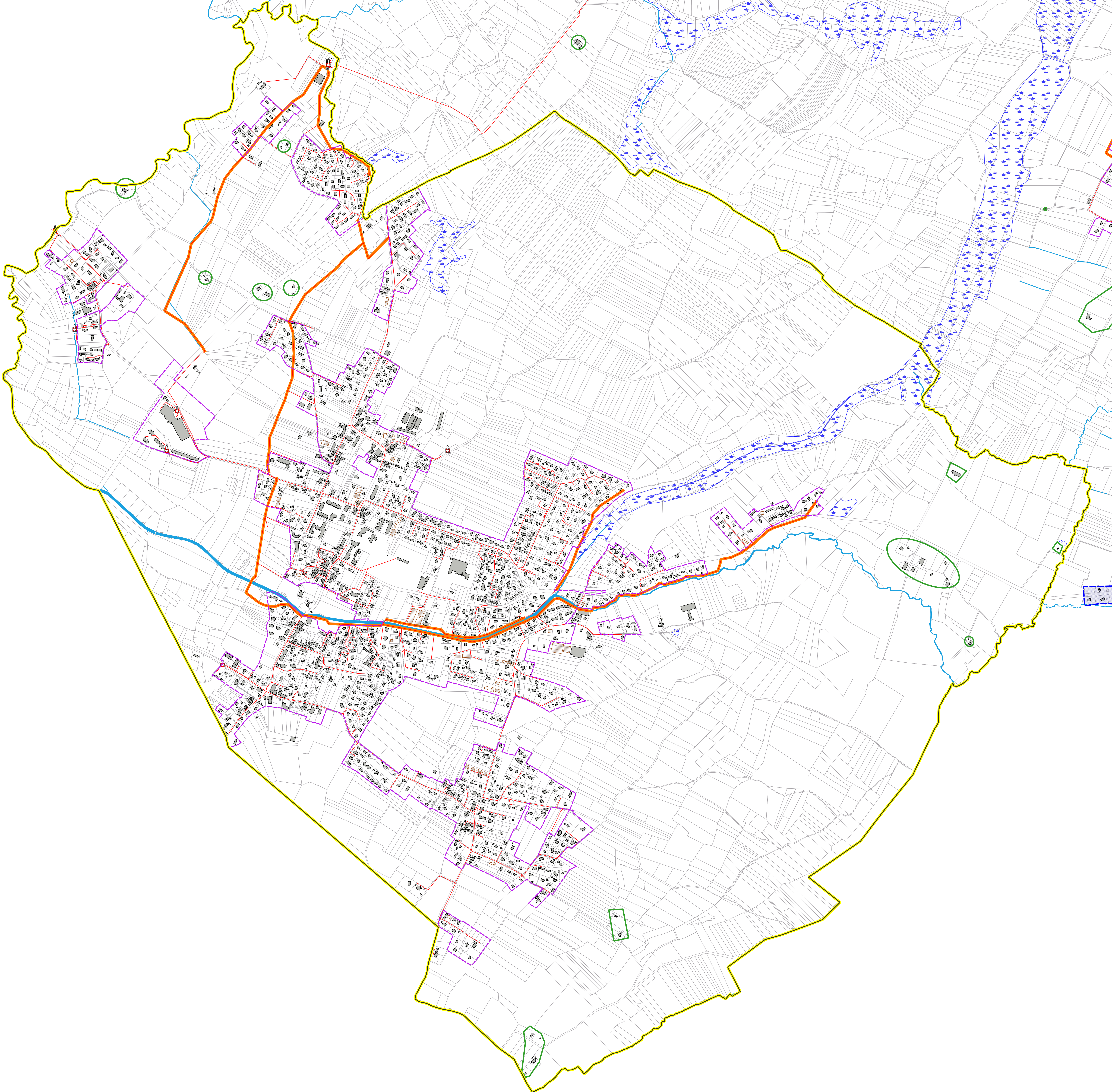
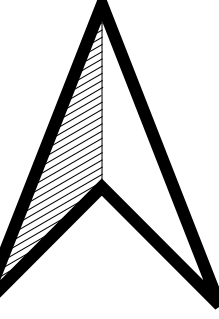
Echelle : 1 / 5 000

Fichier : Ex_CCBC_EU_3.28

Dessin : M.GHIGO



0 500 1 000 m



THONON
agglomération

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Usées -
- Commune d'Yvoire -

Zones d'assainissement non collectif :

- Zone d'Assainissement Non Collectif (ANC)
- Zone d'Assainissement Collectif Futur (AC futur)

Zone d'assainissement collectif :

- Réseau structurant
- Réseaux d'Eaux Usées Existant
- Poste de Refoulement
- Déversoir d'Orage

Sont considérés en zone d'assainissement collectif :
- les parcelles à l'intérieur du contour PLU non intégrées dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur),
- les bâtiments à l'extérieur du contour PLU non intégrés dans les polygones verts (ANC) ou bleus (AC futur). Information donnée à titre indicatif qui reste à confirmer pour les habitations les plus isolées.

Divers :

- Contour Communal Etudié
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Bâtiments inexistant
- Zones Humides (Inventaire Départemental)
- Réseaux Hydrographique

Périmètre de protection des captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLU HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 3 000
Fichier : Ex_CCBC_EU_3.28
Dessin : M.GHIGO



0 250 500 m

